

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU  
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2018060001</i>	<i>19/12/2018</i>

**Référence de la décision : A/FB/2018-12-306**

**Délivrance d'un certificat de sécurité partie A et B :**

A été délivré, à la société Bombardier Transport France SAS, un certificat de sécurité pour assurer des services de transport ferroviaire de fret, à l'exclusion du transport de marchandises dangereuses et du transport exceptionnel sur une partie du réseau ferré national.

Ce certificat de sécurité est délivré pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 13 décembre 2023.